

l'accès aux droits sociaux, relève du niveau de pouvoir fédéral. Il faut bien cerner que la complexité fédérale belge est un obstacle en matière d'innovation dans le cadre de l'habitat.

À ce sujet, je souligne que le Gouvernement wallon s'est chargé de plaider auprès du Gouvernement fédéral l'individualisation des droits sociaux, condition sans laquelle la cohabitation s'avère parfois impossible, pour les personnes les plus précarisées bénéficiant de revenus de remplacement.

Je vous enjoins donc, puisque je vous entends aussi préoccupé que nous par les barrages et freins, à soutenir cette proposition aussi avec moi auprès du niveau fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

J'ai bien entendu qu'il y a des projets qui ont vu le jour en Wallonie. Vous avez cité l'exemple du Brabant wallon dans le cadre de l'ancrage communal. Vous pourrez en soutenir en Hainaut aussi puisque j'ai moi-même, dans ma commune, rentré des demandes, dans le cadre de l'habitat kangourou et dans le cadre de l'ancrage communal.

Ceci dit, la problématique, on la partage tous : ce pays est à ce point complexe, les responsabilités sont à ce point diffuses que, sur une thématique comme celle-là, les sécurités ne peuvent venir que d'une réponse multiple, à savoir à la fois fédérale et régionale.

Il faut pourtant bien qu'il y ait un endroit où il y ait une centralisation de l'information qui puisse se faire. Je pense que vous êtes le plus à même, en tant que ministre du logement, de le faire.

Je sais qu'on décrit souvent, et à juste titre, des études extrêmement coûteuses, dont, parfois, on ne voit pas l'utilité des conclusions, mais ici en la matière, sincèrement, sur le plan universitaire, une étude qui, de manière pluriservicielle analyserait l'ensemble de la thématique des difficultés, et surtout qui apporterait des conclusions par des solutions à trouver, permettrait, à mon avis, sur chaque niveau de pouvoir, de réellement faire le travail que nécessite ce dossier. On ne peut pas aujourd'hui continuer à dire qu'en Hollande, c'est vraiment un projet qui fonctionne — et vous le dites vous-même — qui en termes de dépenses publiques, est sans doute le plus porteur, puisqu'il y a moins de dépenses publiques justement pour plus de services, et chez nous, qu'on vit dans un pays à ce point complexe sur le plan institutionnel et qu'on est donc bloqué.

Je pense qu'il y a là un beau travail de loyauté fédérale, et surtout de complémentarité avec le

Fédéral, à pouvoir exécuter. Pour ma part, je vous appuierais sans aucune difficulté en la matière. Je pense que vous êtes, en tant que ministre, celui qui a le plus d'autorité pour le faire.

(Mme Saenen, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LE COMITÉ DE GESTION FINANCIÈRE
(CGF) DE LA SWL »**

**INTERPELLATION
DE M. JAMAR À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LA SUITE À DONNER AUX AUDITS À LA
SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT »**

**QUESTION ORALE
DE M. FOURNY À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LE CONTENU DU RAPPORT DE LA COUR
DES COMPTES À PROPOS DE LA GESTION
INTERNE AU SEIN DE LA SWL »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «le Comité de gestion financière (CGF) de la SWL»; l'interpellation de M. Jamar à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «la suite à donner aux audits à la Société wallonne du Logement» et la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «le contenu du rapport de la Cour des comptes à propos de la gestion interne au sein de la SWL».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, concernant le rapport de l'Inspection des finances qui était attendu, j'ai eu cette impression, à un moment donné, qu'on allait pouvoir dire : «Il n'y a pas grand chose dedans. On ne va pas y retrouver des éléments supplémentaires ». C'est à la fois vrai et faux.

En tout cas, on n'y retrouve pas d'éléments supplémentaires par rapport aux dépenses peu cohérentes de l'équipe en charge du management qui a fait l'objet d'une commission, que je ne dois pas vous rappeler, Monsieur le Ministre.

Ce rapport de l'Inspection des finances est malgré tout intéressant, parce qu'il pointe du doigt un risque majeur pour la SWL — et j'emploie le terme employé par l'inspection — qui n'est pas celui des frais de gestion, comme nous l'avions pensé, même si cela, ce n'est sûrement pas à applaudir, mais un risque majeur dans la gestion de l'endettement, des placements et des réalisations des investissements aux SLSP.

Donc, l'Inspection des finances rappelle que les dettes financières de la SWL s'élèvent à 2 285 000 000 d'euros, que les avances aux sociétés de logements 3 137 000 000 d'euros, que les placements en trésorerie sont de l'ordre de 452 000 000 d'euros, que, pour ce faire, — et c'est le seul problème sur lequel je veux insister aujourd'hui — il y a un comité de gestion financière qui existe, mais qui se réunit très peu ou pas du tout. La dernière réunion remonte au 21 juin 2011, alors qu'on joue avec des milliards d'euros, qui sont des milliards d'euros wallons.

Quand j'ai vu cela, je vous assure que j'ai relu à deux reprises le rapport afin de déterminer si je rêvais ou non.

Monsieur le Ministre, ce comité de gestion financière, à quoi sert son existence s'il ne se réunit pas? L'Inspection des finances rappelle d'ailleurs qu'en termes de placement, il faudrait systématiquement convoquer ce comité, ce qui n'est pas fait.

M. Rosenoer, qui semble dire que ce n'est pas bien grave. Il essaie, comme toujours, d'alléger la chose en disant: « On a diffusé les responsabilités, moi, je ne suis pas au courant de tout cela. Nous avons d'autres choses à faire que cela ».

Face à cela, l'Inspection des finances revient en disant: « Mais attendez, êtes-vous réellement conscient du risque que vous pouvez courir? » L'inspection ne dit pas qu'il y a eu une catastrophe, elle dit: « Vous n'adoptez pas la modération et l'intelligence nécessaire à une bonne gestion ».

Finalement, M. Rosenoer a dit: « Oui, vous avez raison, on va dorénavant le réunir davantage. » Qu'est-ce que cela veut dire? Qui compose ce comité de gestion? Quand s'est-il réuni ces cinq dernières années? À quelle fréquence? Qui décide de convoquer ce comité? Quelle est l'analyse que vous, Monsieur le Ministre, vous portez sur cet élément de risque que fait courir la SWL? Étiez-vous au courant de cela? Vous a-t-on informé? Si oui, est-ce que c'est comme les parlementaires ici, grâce à la lecture du rapport de l'Inspection des finances? Comment expliquer que cet élément n'ait jamais attiré l'attention des responsables politiques ou qu'on ne les ait jamais informés en la matière? Comment comptez-vous réagir?

Ne pensez-vous pas que c'est un élément supplémentaire dans une saga où on finit par se dire qu'à chaque fois qu'on ouvre un territoire, on finit par trouver quelque chose? J'entends bien les propos formulés par M. Rosenoer, quand on parlait de la gestion des dépenses, selon lesquels il n'y aurait que cet aspect-là qui n'irait pas. Et bien, manifestement, il n'y a pas que cela. Dans le même rapport de l'inspection, on pointe du doigt les relations entre la Direction de l'audit et M. Rosenoer pour dire clairement que l'ambiance est à ce point détestable qu'on reproche à l'audit d'avoir parlé. C'est ce qui est dit.

Donc, le poète s'est exprimé, il faut maintenant le flinguer. Là aussi, on conseille le suivi de la direction de l'audit sur un certain nombre d'éléments, notamment la gestion financière, mais cela n'est pas fait. Et enfin, on apprend qu'un plan d'actions de 19 points avait été remis par la Direction de l'audit, inscrit à l'ordre du jour du 29 novembre 2010, et ensuite, a été systématiquement reporté au conseil d'administration. Pourquoi? Comment cela se fait-il? Comment expliquer que l'audit avait manifestement pointé du doigt un certain nombre d'améliorations et que, contrairement à tout ce qui nous a été dit en commission — mais je savais très bien à quoi servirait cette commission au bout du compte — on a reporté ce plan jusqu'au jour où on a pu su faire autrement, puisque, effectivement, il y avait le feu à la maison.

Monsieur le Ministre, je vous demande, et je me demande en même temps, mais c'est vous le ministre de tutelle, s'il ne faut pas un audit externe complet sur l'ensemble des services de la SWL? Ne faut-il pas aussi clairement indiquer la responsabilité de celui qui est à la tête de la Wallonne du logement, M. Rosenoer? Je pose réellement beaucoup de questions sur la manière dont cela fonctionne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jamar pour développer son interpellation.

Si certains parlementaires veulent se joindre, n'hésitez pas à faire signe.

M. Jamar (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je m'inscris dans la foulée des propos de mon excellent collègue, M. Crucke, qui a employé, malheureusement à raison, le terme de « saga ».

Je me permets de faire quelques constats et de poser quelques questions dans le cadre d'une interpellation, parce que, finalement, tout commencé lorsque nous avons pris connaissance de certains éléments par la voie, anormale, en termes de contrôle de démocratie.

Ensuite, il y a eu des questions d'actualités — j'en ai personnellement le souvenir en décembre — dans

le cadre desquelles vous m'aviez dit tout de suite avoir mandaté l'Inspection des finances; puisque vous aviez pris connaissance vous-même des dysfonctionnements qui pouvaient se révéler très graves.

Nous étions juste à la veille des fêtes à ce moment-là, si on se souvient bien.

Il s'en est suivi une série d'articles, de communiqués, de prise de position où tout le monde, en tout cas, à sa manière, a dit: «Cela est inadmissible!». Les mots étaient parfois différents dans le chef des uns ou des autres, mais c'est inadmissible, il faut absolument corriger le tir.

Après cela, il y a eu le débat, il y a eu deux séances d'audition, comme nous le savons tous, plus ou moins perturbées, perturbantes, interpellantes, en tout cas, c'est le moins qu'on puisse dire.

Nous attendions, comme vous l'aviez annoncé, le rapport de l'Inspection des finances en tant que tel.

Ce rapport est arrivé à la fin du mois de janvier, le 31 si je ne m'abuse, ou le 30 et vous avez eu la délicatesse de le mettre à la disposition des parlementaires.

D'abord, je rappelle que quant à la forme — et je l'ai dit lors de la Conférence des présidents, mais je me plais à le répéter — je reste absolument abasourdi de constater que les parlementaires que nous sommes avons un régime, certes réglementé, mais stricte, pour la consultation des documents. Tel jour, telle heure, sans collaborateur parlementaire, sans pouvoir faire une photocopie, alors que plusieurs personnes auditées avaient le dossier complet à côté d'eux pour être auditées.

Je reste assez abasourdi par cela, quand on voit que nous sommes quand même, quelque soit notre formation politique, chers collègues parlementaires, là pour contrôler le fonctionnement de la démocratie, et avec l'exécutif, bien sûr, qui doit contrôler lui-même, le fonctionnement des OIP des différents para-régionaux au sens large du terme qui font que la Wallonie doit fonctionner normalement.

Nous, on audite des personnes, on doit avoir leurs avis, on constate qu'elles sont mieux documentées, que nous.

J'ai exprimé mon petit coup de gueule — je le dis comme tel — en Conférence des présidents, je l'ai exprimé ce jour-là. Je trouve cela proprement inadmissible. J'invite d'ailleurs — et c'est l'occasion de le dire une fois — à la réflexion quant au règlement que l'on nous soumet un peu comme des enfants de troisième primaire, comme si on allait voler des pièces, comme si on allait, nous, parlementaires commettre un délit quelconque, alors

que d'autres, qui sont potentiellement, dans la faute, ont toutes les pièces.

J'avais envie de le dire, je l'ai répété, je n'y reviendrai plus ou pas tout de suite, en tout cas.

Ceci étant dit, arrivons-en, effectivement, au rapport de l'Inspection des finances. Je pense que M. Crucke a évoqué tout l'aspect financier concernant la rigueur budgétaire, financière et organisationnelle.

À cet égard — et je crois qu'il a mis là le doigt sur quelque chose qui me paraît effectivement essentiel — force est de constater qu'après ces deux séances d'audition, une personne ayant «brillé» — chacun appréciera le mot «brillé» — par son absence, on ne peut toujours pas faire toute la lumière sur ce qui s'est passé.

Nous ne savons toujours pas si les éléments problématiques soulevés par ces audits — parce qu'il y en a eu, des audits, parce qu'on oublie aussi ceux des années antérieures -, sont imputables à une, plusieurs personnes ou à des faits relationnels. En tout cas, c'est sûr, on a compris que beaucoup de gens ne s'aimaient pas, et le mot est faible, on a compris qu'ils se détestaient amicalement. On a également compris qu'il y avait un dysfonctionnement du contrôle a posteriori, surtout. Cela a été dit, même par le directeur: il y a un problème dans le contrôle a posteriori.

À titre personnel — et je pense au nom de mon groupe aussi -, je crois que quand un directeur vient dire qu'il y a un problème général dans le contrôle a posteriori qui n'existe pas, je crois que c'est faire un aveu très grave. Il a eu le mérite de l'avouer, mais en noyant un peu le poisson par rapport aux faits pris isolément et dont je ne rappellerai pas la litanie des vêtements de plage ou autres choses, mais c'est surtout au niveau des marchés publics, je crois, qu'il faut être attentif.

Nous avons ce dossier de l'Inspection des finances qui n'est guère épais, il faut bien le dire. Il ne faut cependant pas que ce soit gros pour être bon. Dans ce rapport signé par trois auditeurs, de l'Inspection des finances, personne ne dit que cela va mieux ou cela ne va pas moins bien.

En tout cas, il y a des choses qui sont pointées. Oserais-je dire: «Non, non, rien n'a changé, tout a continué...»? Vous vous souvenez de cette belle chanson? C'était les Poppies. Donc, rien n'a changé, tout a continué et je crains que si, aujourd'hui, nous fermons le dossier de la sorte en disant: «On a fait notre job, finalement, il y a eu des auditions, il y a eu le travail du ministre, il y a eu cette rentrée d'un rapport de l'Inspection des finances et puis, *wait and see*, nous verrons bien ce qui se passera dans quelques mois». Dans un an, un an et demi, on constatera peut-être que, encore une fois, tout a continué.

J'aimerais donc avoir, Monsieur le Ministre, vos impressions par rapport à cela.

Je rappelle quand même les conclusions qui me paraissent être importantes. Que dit ce rapport? Nous n'avons pas une assurance raisonnable que le système de contrôle interne de la SWL est suffisant et efficace. Donc, quand l'Inspection des finances dit, — lisons entre les lignes -: «Nous n'avons pas une assurance raisonnable que le système de contrôle interne ...» Pour le contrôle a posteriori, on le savait déjà, M. Rosenoer l'a dit: «Le contrôle interne de la SWL est suffisant et efficace. Cette assurance ne pourra être obtenue qu'au terme d'un exercice d'identification et d'analyse de risque». J'ai le souvenir que cela est mis en gras et souligné dans les conclusions. Donc, «... exercice d'identification et analyse de risque, exercice qui n'a pas encore été réalisé systématiquement au sein des services centraux de la SWL. Sur la base de cette analyse, un plan d'audit interne devra — là, on ne met pas «devrait» — être établi et exécuté. Ce n'est qu'au terme de ces travaux d'audit qui vérifieront l'effectivité de mesures de maîtrise des principaux risques, qu'une assurance raisonnable pourra être obtenue.»

J'ai le sentiment que l'Inspection des finances a été là, a constaté les choses, et s'est dit: «Cela se passe tout le temps comme cela? Nous osons espérer que non, mais en tout cas, il faudrait confirmer tout ce contrôle-t-il en audit interne et a posteriori, comme l'avait d'ailleurs dit M. Rosenoer.»

«Nous avons par ailleurs observé qu'il convient de porter attention à ces points: le comité de gestion financière doit être réuni à intervalles réguliers» — c'est ce que vient de dire M. Crucke — «et sa mission doit être précisée. La communication interne peut être améliorée» — c'est le moins qu'on puisse dire puisqu'il n'y a plus aucune communication, c'est ce qu'on a pu constater, personne ne communique avec personne, sauf une, deux ou trois personnes qui s'apprécient particulièrement, les autres étant certainement laissées sur le côté, mais en tout cas, la communication, ce n'était pas le fort de la SWL — «la procédure de contrôle a priori par la direction des marchés publics et des droits immobiliers, des marchés de fournitures et des services qui n'y sont pas encore soumis doit être appliquée et testée». Donc, dans tous les stades de l'application des lois sur les marchés publics et le contrôle du fonctionnement même de la SWL, il y a des lacunes à des degrés divers. J'ai toujours dit des fautes de bonne foi, à ce niveau-là, je n'y crois guère. Soit, il y a incompetence, soit, il y a bonne foi avec incompetence, soit, il y a volonté de ne pas bien faire et donc de mal faire et on gère les deniers publics et une société particulièrement sensible.

Enfin, «la gestion du système de gestion de la qualité comporte aussi quelques opportunités

d'amélioration». On choisit ses mots, on le sent bien. Cela veut dire qu'il faut améliorer, en d'autres termes. «et le meilleur outil pour y parvenir est le respect du planning d'audit de la cellule qualité».

Voilà autant d'éléments mis bout à bout avec un français très pesé, très aimable et très courtois, qui quand on lit entre les lignes, montrent clairement, Monsieur le Ministre, qu'on n'est pas au bout du chemin et on n'est pas au bout du tunnel. J'aimerais donc avoir vos impressions là-dessus.

D'avance, je vous remercie pour vos réponses et pour la vigilance que vous voudrez bien continuer à exercer parce que nous l'exercerons en tout cas avec nos moyens qui sont ceux de parlementaires, mais nous n'en resterons pas là en se disant: «Aujourd'hui, il y a eu un beau petit débat, il y a eu des auditions, point, terminé, fini, rendez-vous l'année prochaine ou l'année qui suit».

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais juste compléter le propos.

Voici 15 jours, nous avons déposé, Mme Simonis et moi-même, une question à votre attention concernant le rapport de l'Inspection des finances que vous aviez annoncé. Nous vous remercions d'ailleurs encore de nous l'avoir communiqué et mis à notre disposition, ce qui nous a permis d'avoir une vue claire sur une photographie qui a été faite par l'Inspection des finances, qui a pu nous faire part d'un regard extérieur par rapport à ce que nous connaissions ou ce qu'on nous avait indiqué.

Également, lors de nos premières discussions, vous aviez indiqué que vous aviez saisi la Cour des comptes qui allait travailler en parallèle avec l'Inspection des finances. Donc, la question est de savoir où on en est par rapport au travail à effectuer par la Cour des comptes qui, elle, aurait évidemment une approche beaucoup plus comptable et beaucoup plus proche de la gestion financière de la SWL. J'aimerais savoir, si la cour a bien été mandatée. Quel était précisément l'objet de son travail? Dans quel délai cet organe d'information et des comptes de soutien au parlement va-t-il pouvoir rendre ses conclusions?

Par ailleurs, par rapport au rapport de l'Inspection des Finances, Monsieur le Ministre, c'est vrai qu'il m'a permis d'objectiver la situation et que toute une série de questions, à tout le moins, ont été soulevées. Ces questions appellent maintenant des réponses.

Nous avons déjà bien senti, lors des auditions des différents intervenants, lors des deux précédentes commissions que, manifestement, il y

avait, dans la gestion de la SWL, eu une évolution entre la période de 2004-2005 avec les affaires que nous avons connues et 2012, date à laquelle, aujourd'hui, nous nous penchons à nouveau sur le dossier.

On avait senti des évolutions par rapport au mode de fonctionnement à l'interne au niveau de la SWL.

Les différents audits qui ont été réalisés, notamment celui de PricewaterhouseCoopers en 2009, si ma mémoire est bonne, avaient déjà indiqué que toute une série de modes de contrôle et de fonctionnement en interne étaient quelque peu déficients, voire défaillants, au niveau de leur application dans les faits.

Il semble que la multiplicité des procédures mises en place rendent le système difficile à gérer, ou en tout cas très lourd à manoeuvrer, contrôler et exécuter. C'est donc un constat qui a été fait au niveau interne.

Différentes procédures ont été mises en place pour assurer un contrôle. L'intervention notamment d'un contrôle de l'Inspection des finances en interne a permis de pointer du doigt certains dérapages au niveau de la gestion, d'où l'incident qui a été évoqué en commission, qui est en fait le fruit d'un contrôle mis en place au niveau de la gestion en interne de la SWL. C'est une bonne chose. Mais quelle n'a pas été la surprise, me semble-t-il, de l'ensemble des commissaires de cette commission, d'apprendre qu'il n'y avait aucun contrôle a posteriori effectué en interne au niveau de la SWL. Or, l'Inspection des finances ne dit évidemment pas autre chose et pointe du doigt ce problème en indiquant qu'il y a des possibilités éventuelles de dérapages qui manifestement ne pourraient pas être contrôlés.

M. Jamar a relevé toute une série de remarques pointées du doigt par l'Inspection des finances. Il ne m'apparaît pas que cela entraîne, sur le fond en tout cas, des risques extrêmement importants au niveau de la gestion de la SWL. Ceci dit, je pense que cette structure — qui est la structure faîtière de l'ensemble des sociétés de logement public en Wallonie — doit montrer l'exemple.

Elle doit être exempte de tout reproche et doit pouvoir s'imposer à elle-même ce qu'elle tente ou ce qu'elle a effectivement imposé aux autres sociétés de logement public en Wallonie.

Monsieur le Ministre, je pense que les enseignements tirés des auditions ainsi que du rapport de l'Inspection des finances doivent amener le conseil d'administration, doivent vous amener, à imposer à la direction un mandat clair, une obligation claire de résultats quant aux objectifs à atteindre au niveau de la gestion, de la rigueur, au sein de la SWL.

Je pense qu'il faut une feuille de route avec une obligation de résultats et non plus une obligation de moyens. Le temps s'est écoulé, les constats ont pu être effectués. Je pense que, maintenant, nous devons pouvoir assigner une obligation de résultats et une reddition des comptes à la direction de la SWL, dans un terme maintenant relativement moyen.

Voilà ce que je pense devoir tirer des enseignements que nous avons obtenus des différentes auditions et du rapport de l'Inspection des finances à ce stade. J'aimerais connaître votre sentiment par rapport à la question, celui du gouvernement, ainsi que les instructions qui vont être données en interne pour pouvoir atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, avez-vous eu des retours sur les positions qui seront adoptées par le CA au sein de la SWL pour atteindre ces objectifs? Nous savons que le CA doit être renouvelé incessamment sous peu. Je pense qu'il est opportun, voire prioritaire, d'assigner à ce nouveau CA une mission claire de surveillance et de contrôle qui va en ce sens, afin de pouvoir instaurer une totale confiance et une totale transparence au sein de la SWL qui doit être, je le répète, un exemple pour le monde du logement en Wallonie et un exemple pour l'ensemble des sociétés wallonnes de service public de logement.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce que j'avais à dire sur la question. J'aimerais vous entendre par rapport à ces différents questionnements et, plus particulièrement, quant à la problématique de l'obligation qui, me semble-t-il, doit être une obligation de résultats par rapport à l'efficacité et à la rigueur qui doivent être imposées au niveau du mode de fonctionnement au sein de la SWL.

Ceci doit se faire indépendamment des inimitiés et des querelles qui peuvent naître ou qui existent. Celles-ci sont d'ailleurs assez surprenantes, entre des personnes adultes et d'un bon niveau intellectuel: ce sont quand même des universitaires. La manière dont ils se comportent me laisse interrogateur, sinon pantois.

Monsieur le Ministre, j'attends vos réponses avec beaucoup d'intérêt.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Meerhaeghe qui se joint à l'interpellation de M. Jamar.

Mme Meerhaeghe (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Présidente. J'ai souhaité intervenir brièvement parce qu'il est vrai que depuis la révélation des dysfonctionnements au sein de la SWL, il y a eu une unanimité tout à fait justifiée au sein de cette commission, non seulement pour pouvoir faire la lumière sur ces dysfonctionnements mais également pour y mettre fin et en quelque sorte, remettre de l'ordre au sein de la SWL.

Au niveau du rapport de l'Inspection des finances, il est vrai que l'on peut globalement dire que ce rapport pointe la nécessité de renforcer le contrôle des procédures internes, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques. Je dirai que c'est ce qui ressortait très clairement aussi des audits, que ce soit l'audit interne ou l'audit externe, et c'est aussi ce qui ressortait des deux séries d'auditions que nous avons organisées ici, au sein du parlement.

Il y a donc là une convergence de points de vue quant à l'analyse du dossier. M. Fourny faisait référence à d'autres études dans le passé. C'est vrai qu'il y a l'étude de Deloitte qui, elle aussi, décelait des signaux de faiblesse du même ordre.

Je dirais donc que la question aujourd'hui est effectivement de savoir ce que l'on fera de ces différents éléments, ce que vous allez faire, vous, Monsieur le Ministre, de ces différents éléments pour remettre, en quelque sorte, la SWL sur les rails, comme le dit M. Fourny. Vraiment, cette société doit pouvoir servir d'exemple à l'ensemble des SLSP et plus particulièrement encore dans un moment qui est peut-être sensible puisqu'il y a un renouvellement du CA tout prochainement.

Voilà, Monsieur Jamar, je ne pense pas que qui que ce soit, ici au sein de cette commission, aie la volonté d'attendre les bras croisés, les bras ballants, que les choses se règlent toutes seules. Je pense que nous avons fait notre travail non seulement au niveau des auditions, mais au niveau aussi de l'analyse des documents qui ont été mis à notre disposition. Aujourd'hui, il me semble qu'effectivement nous devons avoir des précisions quant à des décisions qui seront prises tout prochainement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de dire combien j'apprécie l'unanimité qui se dégage ici des propos qui ont été tenus en commission, à la fois sur la gravité des faits qui ont pu être révélés et sur le fait qu'il faut donner un suivi effectif à toute une série de recommandations qui ont été formulées.

Comme le relève M. le Député Jamar, Président de cette commission, les différents rapports — celui de la direction de l'audit, celui des réviseurs Ernst & Young ainsi que le rapport de l'inspection des finances — tout comme les auditions réalisées par votre commission, ont permis de préciser les problèmes liés à la direction des services généraux.

Il est manifeste que certains services ont connu des dysfonctionnements. Il faut aussi noter — et le

rapport de l'Inspection des finances le dit aussi, même s'il y a d'autres éléments — qu'il n'a pas été démontré que l'ensemble des services de la SWL — et c'est heureux — souffraient des mêmes maux de mauvaise gestion.

L'Inspection des finances émet effectivement une série de recommandations qui portent sur l'analyse des risques, l'établissement d'un plan d'audit interne, la mission du comité de gestion financière, l'amélioration de la communication interne, le contrôle a priori des marchés publics de services et sur les opportunités d'améliorations que permet le système de gestion de la qualité.

C'est quand même une série de thématiques — Monsieur Crucke, vous les avez énumérées, j'ai voulu les reprendre dans ma réponse aussi — qui ne sont pas nulles en matière de gestion globale de la SWL.

Ces recommandations ont déjà fait l'objet de réflexions de la part du comité de direction de la SWL, qui soumettra différentes propositions au prochain CA.

Vient se joindre à la réflexion — on en a déjà parlé en commission — le renouvellement du CA qui ne devrait plus traîner si l'on reçoit toutes les propositions de tous les partis.

En ce qui concerne le comité de gestion financière, vous me posiez la question de savoir quelle était sa mission exacte. Celle-ci est définie à l'article 112 du Code wallon du logement et de l'habitat durable.

Le comité de gestion financière conseille le CA en matière de gestion financière. Il se compose de cinq membres: trois administrateurs désignés par le CA de la société; deux représentants de la région, désignés par le gouvernement au sein du Département de la Trésorerie de la Direction générale transversale Budget, Logistique et Technologies de l'informatisation du SPW et de l'Inspection des finances.

Le comité de gestion financière est assisté par un représentant de la Cour des comptes, les réviseurs, les commissaires, le directeur général et le directeur général adjoint ainsi que deux experts en matière budgétaire et financière représentant les provinces et désignés par le gouvernement.

Le Code prévoit que le comité de gestion se réunisse trimestriellement. La démission d'un administrateur, par ailleurs président du comité, a amené à ce que le comité ne se réunisse plus au rythme prévu. Toutefois, les dossiers financiers font l'objet d'un suivi régulier par le CA lui-même. J'ai donné instruction pour que le comité se réunisse dans les trois mois du renouvellement du CA et

établit un calendrier de travail fidèle à ce qui est prévu dans le code.

J'ajouterai que les mesures du plan d'action destinées à remédier aux carences relevées par la société de Deloitte sont actuellement en cours de réalisation comme ont pu le montrer différents documents.

Concernant le rapport de la Cour des comptes — j'ai vérifié pour être certain -, ce n'est pas un rapport que nous avons suscité, nous, le gouvernement. C'est un rapport que la Cour des comptes a réalisé elle-même dans le cadre de sa propre capacité d'action. Il ne m'a pas été remis à ce jour. J'en ignore donc le contenu, vous m'excuserez mais vu les procédures, cela me paraît logique. Je ne sais même pas vous dire quelle est la délimitation précise puisque ce n'est pas moi qui l'ai demandé, à la différence du rapport de l'Inspection des finances.

Il est clair que ce rapport-là va aussi éclairer utilement les réflexions à avoir sur les suites à donner à tout cela. On me l'annonce pour avril ou mai mais, je vous le dis à nouveau, je n'ai pas fixé de délai à la Cour des comptes puisque c'est la Cour des comptes, elle-même, qui s'en est saisie. Ce sera encore une pièce au dossier. Il est évident, Monsieur le Président, — je le dis déjà — que je le transmettrai au parlement. Je l'ai fait pour chacune des pièces de ce dossier. On verra si les procédures auront changé. En ce qui me concerne, je transmettrai, bien entendu, ce rapport même si on en ignore pour l'instant le contenu et la portée.

Ceci dit, soyons clairs, au-delà de ce rapport de la Cour des comptes, il est évident que les constats déjà établis à ce jour et les faits mis en lumière, imposent que la SWL améliore l'efficacité de son contrôle interne.

Cette dimension a également été intégrée dans le projet de réorganisation des services et des missions destinés à améliorer le fonctionnement et les prestations de la société. Le projet de nouveau cadre destiné à concrétiser cette nouvelle organisation sera présenté lors d'un prochain CA.

Cette amélioration de l'efficacité du contrôle interne est un objectif que le futur CA et le directeur général se devront d'atteindre rapidement et qui sera entériné dans le prochain contrat de gestion. Là aussi, c'est un suivi de tout ce qui aura pu être mis à jour.

Enfin, soyez certains que ce dossier demeure à mes yeux d'une grande importance, tant les missions et le rôle de la SWL sont structurants pour l'ensemble du secteur.

L'exemple doit venir d'en haut. Comme vous le voyez, le travail autour des suites à donner à tout ce qui a été mis à jour se poursuit en interne mais aussi, je tiens à le dire, à mon niveau et ce, dans le sens

souhaité ici unanimement, d'une obligation de résultats. Comme vous l'avez compris, les dysfonctionnements relevés et mis à jour ont de quoi nous interpeller. Le dossier n'est pas refermé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

(M. Jeholet, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Crucke (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

On l'a précisé, ce n'est pas la première fois que la SWL est au milieu du feu. M. Fourny, vous vous souviendrez, nous avons déjà passé des nuits entières en 2005 pour savoir et comprendre ce qui se passait. Pas seulement au sein de la SWL — il faut être correct -, c'était également au sein des sociétés de logement. Malgré tout, déjà à ce moment-là, on pointait un certain nombre de dysfonctionnements. X années après, X rapports en plus, Ernst & Young — rebaptisé Ernest & Young par M. le Ministre -, Deloitte, et cætera, on en est toujours au même point au sein de la SWL.

Que cherche cette direction? L'épuisement des parlementaires sur le sujet? Il faudra les rassurer, Monsieur le Ministre, l'épuisement, ils ne le trouveront pas. On ne peut pas s'épuiser quand on voit autant de dysfonctionnements. Je sens que le discours a un peu changé d'ailleurs. Il a un peu changé parce que, entre ce que l'on a vu en commission où, parfois, dans la majorité — je comprenais que certains voulaient couvrir, mais je ne parle pas de vous, Monsieur le Ministre — aujourd'hui, ils s'associent à l'opposition pour dire que cela ne peut pas continuer ainsi.

La vraie question, Monsieur le Ministre, en dehors du fait qu'une série de choses doivent être corrigées au sein de la SWL, la vraie question est de savoir si l'on peut continuer avec les mêmes têtes, les mêmes personnes et la même direction. En d'autres termes, M. Rosenoer peut-il continuer à être à la tête de la SWL alors qu'il y a autant de difficultés, de dysfonctionnements répétés? Pour moi, au plus vite, il quittera la SWL, au mieux ce sera pour la SWL. Il faut appeler un chat un chat et oser mettre les responsabilités là où elles sont. Ce monsieur a un rapport de carences.

Tout ce que l'on dit dans le rapport de l'Inspection des finances, ce ne sont pas seulement des redites: le comité de gestion, on n'en parlait pas, et si on ne vous pose pas la question aujourd'hui, on ne sait pas qu'il ne se réunit pas et qu'il ne respecte pas la loi. Pourquoi M. Rosenoer peut-il se permettre de ne pas respecter la loi, alors que toutes les petites sociétés de logement, si elles avaient dû accomplir autant de carences que lui aujourd'hui, auraient déjà un commissaire spécial? Pourquoi n'en a-t-il pas à la tête de la SWL? Vous avez raison de

dire que c'est effectivement les personnes les plus haut placées qui doivent montrer l'exemple, mais dans ce cas-ci, on parle de six milliards d'euros.

M. le Président. – Veuillez conclure s'il vous plaît.

M. Crucke (MR). – Je conclus, Monsieur le Président, mais c'est de six milliards d'euros d'argent public dont on parle. Je pense que, dans ce cas-là, cela vaut au moins deux minutes de réplique au parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Depuis cinq ans, à part KPMG, tout le monde est passé dans les sociétés d'audit. On va peut-être déjà prendre l'adresse du dernier *Big Four* — ou plutôt *Big Five* maintenant — de société de consultance pour prendre rendez-vous. Ceci, sur le ton — je l'espère — de l'anecdote.

Ce que je retiens en tout cas des différents intervenants, c'est — j'ai entendu M. Fourny parler d'obligation de résultats — qu'il est clair qu'il y a un problème de gestion. Nous sommes unanimes là-dessus. J'ai entendu M. Crucke, dont j'approuve les propos. Étant donné que nous sommes du même groupe politique, cela ne vous étonnera pas que nous soyons du même avis. J'ai entendu Mme Meerhaeghe dire clairement — je l'ai noté — : «Unanimité, il faut remettre de l'ordre», «Convergence totale des points de vue», c'est ce qui a été dit. J'ai entendu M. le Ministre et je lis dans sa réponse : «Unanimité et gravité, suivi absolu».

En conséquence, le Groupe MR va déposer une motion qui va vous mettre tous d'accord car il faut joindre les actes aux paroles. Je vous rends donc attentifs à cela, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

Si vous déposez une motion pure et simple après, il ne fallait alors pas défendre les propos que vous venez de développer pendant cinq, dix, quinze minutes, à tour de rôle.

C'est une motion qui devrait recueillir l'assentiment général puisqu'elle va tout à fait dans le sens de ce que vous avez tous dit, de ce que nous avons tous dit et le gouvernement également, par la voix de M. le Ministre. On demande simplement au gouvernement de mettre en application ce que l'Inspection des finances demande elle-même : de communiquer le résultat de l'exercice d'identification, le plan d'audit, la nécessité de réunir à intervalles réguliers le comité de gestion financière et de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la communication, le contrôle a posteriori, et cætera, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit.

Si jamais — vous savez que je suis un adepte de l'opposition totale à cette motion pure et simple,

même si chaque fois on en rigole -, si jamais il y avait une motion pure et simple par rapport à cette motion, alors là, je ne comprends plus. Très honnêtement, je ne comprendrais plus parce que cela voudrait dire que tout ce que vous avez dit, en déposant une motion pure et simple, vous allez le détruire aussi vite et tout aussi automatiquement.

En conséquence de quoi, je rappelle l'article 134 : la motion est déposée dans la demi-heure de la clôture des débats qui concernent le dossier — en l'occurrence, cela doit être déposé et distribué — et peut être amendée jusqu'à la prochaine séance publique, qui est normalement demain. Je ne sais pas si les services auront le temps pour demain mais si c'est dans 15 jours, cela ne va pas changer la face du monde. En tout cas, elle peut être amendée, c'est le 2e § de l'article 134.

Donc, c'est avec énormément de confiance que je vous demande de soutenir cette motion, pour une fois, plutôt que de signer bêtement une motion pure et simple qui ne veut rien dire. Monsieur de Lamotte, c'est vrai n'est-ce pas, c'est bête de signer une motion pure et simple, non ?

M. de Lamotte (cdH). – Je me réjouis d'entendre votre justification en séance publique.

M. Jamar (MR). – Je me réjouis surtout que le cdH soit conséquent avec lui-même et suive cette motion.

Si cela ne fait pas l'unanimité, alors, je crois qu'il faut retirer l'article 134 avec les motions. Je plaide pour qu'on retire cet article de notre règlement, il ne sert plus à rien du tout.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que M. le Ministre pour ses développements.

Je voudrais vraiment m'assurer que derrière les termes «imposer l'efficacité de contrôle interne» il s'agit bien, en l'espèce, d'une obligation de résultats pour terminer le processus qui a été engagé et qui n'est certes pas complet puisque pointé — on l'a déjà dit — par l'Inspection des Finances. J'espère que l'on pourra atteindre cet objectif dans un délai déterminé et qu'il fera l'objet d'une évaluation.

Je pense qu'on ne peut plus tourner autour du pot. Il faut atteindre l'objectif et ne plus se contenter d'injonctions — ou d'incantations plutôt — qui ne seraient pas suivies d'effets et qui feront en sorte que nous nous retrouverons de nouveau au sein de cette commission dans quelques mois, pour nous plaindre ou nous lamenter de la manière dont les choses se déroulent ou évoluent.

Monsieur Jamar, soyez rassuré, pour ce qui me concerne, en tout cas, je vais prendre connaissance de votre projet de motion. Si le contenu est tel que vous l'avez développé — et je pense que nous avons unité de vues par rapport à cela — il ne me posera aucune difficulté à soutenir cette motion. Je mettrai simplement le temps pour pouvoir la parcourir et, éventuellement, faire des remarques sur son contenu si des remarques devaient s'imposer. Bien évidemment, nous soutiendrons le texte parce qu'au sein de cette commission, nous avons toujours unité de vues et avis partagés sur la manière dont on entrevoit, je vais dire, le meilleur pour le logement et son devenir.

En l'espèce, par rapport aux objectifs que nous souhaitons tous atteindre — je pense que nous les partageons — je n'ai donc, a priori, aucune difficulté à soutenir le texte. Vous aurez la courtoisie, cependant, de me le transmettre pour que je puisse quand même le parcourir et faire d'éventuelles remarques.

M. Jamar (MR). – Vous allez l'avoir.

M. le Président. – Voilà, nous allons en faire une copie et le transmettre.

La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Meerhaeghe (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Président. Je souhaiterais également remercier M. le Ministre pour ses réponses qui me semblent claires et pour sa position qui me paraît assez ferme avec des décisions, ne fut-ce qu'au niveau de la question de M. Crucke sur le comité de gestion et leurs réunions trimestrielles. Vous donnez là instruction pour que cette réunion se fasse selon les règles prévues et qui sera transmise au nouveau CA.

Vous précisez, également, que la SWL doit améliorer ses contrôles internes dans le cadre d'une nouvelle organisation qui sera présentée au prochain CA et qui sera également entérinée au niveau du prochain contrat de gestion. Il me semble que le travail est effectivement bel et bien en marche, que ce soit à votre niveau ou au niveau interne de la SWL.

J'entends bien votre proposition, Monsieur Jamar, elle est tout à fait justifiée et nous devons avoir les garanties que les choses se remettent en ordre au niveau de la SWL, raison pour laquelle j'étudierai également avec attention votre projet de motion.

M. le Président. – On va vous distribuer la motion qui a été déposée par M. Jamar.

L'incident est clos.

Je cède la présidence à M. Jamar.

(M. Jamar, Président, reprend place au fauteuil présidentiel).

QUESTION ORALE
DE M. DE LAMOTTE À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LES TAUX D'INTÉRÊT PRATIQUÉS À LA
SOCIÉTÉ WALLONNE DU CRÉDIT SOCIAL
(SWCS)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les taux d'intérêt pratiqués à la Société wallonne du crédit social (SWCS).

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Société wallonne du crédit social est un organisme officiel qui octroie, avec le soutien du Gouvernement wallon, des prêts hypothécaires et à tempérament à des conditions avantageuses pour acheter, construire, rénover ou encore améliorer la performance énergétique d'un logement situé sur notre territoire. La SWCS partage sa mission avec des guichets du crédit social agréés et répartis dans toute la Wallonie. Les prêts proposés peuvent être accordés sous certaines conditions aux ménages wallons ayant des revenus précaires, modestes et moyens.

Je souhaite faire ici le constat qu'actuellement, les taux d'intérêts pratiqués par la SWCS sont supérieurs à ceux du marché, c'est-à-dire supérieurs à ceux proposés par les banques.

La fixation des taux de la SWCS relève du système de la dotation en capital versée par la région, en application du code et des arrêtés. Des réductions peuvent être octroyées selon les revenus et selon les types d'opérations et leur localisation éventuelle.

La SWCS peut, il est vrai, prêter au-delà des quotités empruntables pratiquées par les banques. Le taux est fixe, mais la durée des prêts peut être plus longue.

Néanmoins, en fonction bien entendu des moyens financiers disponibles, ne serait-il pas utile et opportun de revoir éventuellement les taux pratiqués par la SWCS ?

Je me demande dans quelle mesure la Région wallonne pourrait intervenir afin de modifier les taux d'intérêts actuels pour que la SWCS et ses